

AVIS D'INFORMATION

Programme Pilote de Développement des Zones Rurales – Côte d'Ivoire

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, à travers le Ministère du Plan et du Développement et la Cellule d'Exécution du Programme Pilote de Développement des Zones Rurales, ci-après dénommée **CEP-PPDZR**, porte à la connaissance des entreprises intéressées par le lancement de la procédure de préqualification d'Appels d'Offres Restreints de passation de marchés de travaux dans le cadre du Programme Pilote de Développement des Zones Rurales dans les Régions du Bounkani et du Poro.

Le Programme est financé par le Fonds Saoudien de Développement, ci-après dénommé **FSD**, conformément à l'Accord de prêt conclu avec la République de Côte d'Ivoire.

À titre exceptionnel, le Fonds Saoudien de Développement a autorisé le recours à la procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux procédures applicables au financement et à la réglementation ivoirienne en vigueur.

Objet des travaux

Les marchés envisagés portent sur la réalisation, la construction, la réhabilitation, l'équipement ou l'entretien d'infrastructures sociales et économiques dans les Régions du Bounkani et du Poro, et comprennent notamment :

- La construction et la réhabilitation d'écoles primaires et de leurs ouvrages connexes ;
- La construction, la réhabilitation et l'équipement de centres de santé ;
- La réalisation de systèmes d'hydraulique villageoise améliorée, de forages, de châteaux d'eau, de réseaux d'adduction d'eau potable et d'ouvrages connexes ;
- Les travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien de pistes rurales, y compris les ouvrages de franchissement, dalots, buses, caniveaux et dispositifs de drainage ;
- Les travaux de construction et d'aménagement d'infrastructures communautaires et économiques connexes.

Les prestations pourront être regroupées en lots distincts selon leur nature, leur localisation, leur consistance technique et le calendrier de mise en œuvre du Programme.

Manifestation d'intérêt

Les entreprises régulièrement constituées, disposant de capacités avérées dans les domaines susmentionnés et souhaitant être examinées en vue d'une éventuelle inscription sur les listes restreintes des entreprises à consulter, sont invitées à manifester leur intérêt auprès de la CEP-PPDZR.

Sont notamment encouragées à manifester leur intérêt :

- Les entreprises saoudiennes agréées, référencées ou reconnues par le Fonds Saoudien de Développement ;
- Les entreprises ivoiriennes ou étrangères disposant d'une expérience vérifiable dans la réalisation de travaux similaires ;
- Les entreprises agréées, référencées ou reconnues par les autorités compétentes de la République de Côte d'Ivoire, notamment la Direction Générale des Marchés Publics, le Ministère du Plan et du Développement ou les administrations sectorielles compétentes ;
- Les groupements d'entreprises constitués conformément à la réglementation applicable, sous réserve de présenter une convention de groupement précisant la désignation du mandataire, les responsabilités respectives et la répartition des prestations.

La publication du présent avis ne constitue ni un appel d'offres ouvert, ni une garantie d'invitation à soumissionner, ni un engagement contractuel de la part du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, de la CEP-PPDZR ou du Fonds Saoudien de Développement

Dossier à fournir

Les entreprises intéressées sont invitées à transmettre un dossier technique complet, rédigé en français ou accompagné d'une traduction certifiée en français, comprenant au minimum les éléments ci-après :

Documents juridiques et administratifs

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant habilité de l'entreprise ;
- Les documents d'immatriculation de l'entreprise, notamment le registre de commerce ou tout document équivalent ;
- Les statuts ou documents constitutifs de l'entreprise ;
- Une procuration ou un pouvoir habilitant la personne signataire du dossier ;
- Les attestations de régularité fiscale et sociale en cours de validité ;
- Une attestation de non-faillite, de non-liquidation ou tout document équivalent ;
- Pour les groupements, la convention de groupement ou l'accord de principe de groupement.

Capacités techniques

- Une présentation de l'entreprise, de son organisation et de ses principaux domaines d'intervention ;
- Une liste des marchés similaires exécutés au cours des cinq dernières années, précisant pour chaque référence : l'objet du marché, le maître d'ouvrage, le montant, la période d'exécution, le rôle de l'entreprise et l'état d'achèvement ;
- Les attestations de bonne exécution, procès-verbaux de réception provisoire ou définitive, certificats d'achèvement ou documents équivalents relatifs aux références invoquées ;
- La liste du personnel clé disponible, accompagnée des curriculums vitae, diplômes, qualifications professionnelles et expériences pertinentes ;
- La liste des équipements, engins, matériels et moyens logistiques disponibles ou mobilisables pour l'exécution des travaux ;
- Les justificatifs de propriété, de location ou d'engagement de mise à disposition des équipements majeurs, le cas échéant ;
- La liste des marchés en cours, avec indication de leur état d'avancement et des ressources déjà mobilisées.

Capacités financières

- Les états financiers certifiés des trois derniers exercices disponibles ;
- Le chiffre d'affaires annuel et le chiffre d'affaires moyen des trois ou cinq derniers exercices, selon les documents disponibles ;
- Une attestation bancaire récente, indiquant la relation bancaire de l'entreprise ;
- Le cas échéant, une attestation de ligne de crédit, de capacité de financement ou de trésorerie mobilisable ;
- Toute information pertinente sur les fonds propres, garanties financières, cautions bancaires ou autres moyens de préfinancement des travaux.

Critères de présélection

Les dossiers reçus seront examinés sur la base de critères objectifs, transparents et non discriminatoires, notamment :

- La conformité juridique, administrative, fiscale et sociale de l'entreprise ;
- L'expérience démontrée dans l'exécution de travaux similaires ;
- L'adéquation du personnel clé proposé ;

- La disponibilité des équipements, engins et moyens logistiques requis ;
- La capacité financière, y compris le chiffre d'affaires, les fonds propres, la trésorerie et les concours bancaires mobilisables ;
- La capacité de l'entreprise à respecter les exigences de qualité, de sécurité, d'environnement, de délai et de contrôle des travaux ;
- La disponibilité effective des ressources au regard des engagements contractuels en cours.

Les entreprises satisfaisant aux critères de sélection pourront être inscrites sur les listes restreintes correspondant aux lots pour lesquels elles auront démontré leur aptitude à intervenir.

Modalités de transmission

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être transmis, en version électronique et/ou sous pli fermé, au plus tard le **mercredi 30 septembre 2026 à 18h00 heures, heure d'Abidjan** à l'adresse suivante :

Cellule d'Exécution du Programme Pilote de Développement des Zones Rurales – PPDZR Ministère du Plan et du Développement

[Ministère du Plan et du Développement – 16^e étage Immeuble Sciam / BP V 165 – Abidjan Tél : (+225) 27 20 08 42 / 43 / Fax : (+225) 27 20 20 08 56]

Abidjan – République de Côte d'Ivoire

Courriel : sdk.kouyate@plan.gouv.ci

Téléphone : (+225) 07 07 95 04 13

Objet du courriel ou mention sur l'enveloppe :

Manifestation d'intérêt – Préqualification des entreprises – PPDZR – Régions du Bounkani et du Poro

Les entreprises sont invitées à indiquer clairement les domaines et lots pour lesquels elles souhaitent être considérées, notamment :

- Infrastructures scolaires ;
- Infrastructures sanitaires ;
- Hydraulique villageoise améliorée et adduction d'eau potable ;
- Pistes rurales, ouvrages de franchissement et drainage ;
- Infrastructures communautaires et économiques connexes.

Informations complémentaires

Les entreprises intéressées pourront obtenir des informations complémentaires auprès de la Cellule d'Exécution du Projet, aux coordonnées ci-dessus indiquées.

Les entreprises retenues à l'issue de l'examen des dossiers de manifestation d'intérêt et de préqualification seront consultées par lettre d'invitation écrite, accompagnée du dossier d'appel à la concurrence correspondant au lot concerné.

Les procédures de sélection et d'attribution seront conduites conformément aux dispositions de l'Accord de prêt, aux procédures applicables du Fonds Saoudien de Développement et à la législation ivoirienne en matière de marchés publics.

Fait à Abidjan, le 14 .09. 2026



[Signature]
Loesse Jacques ESSO